



Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 02 avril 2021

Ordre du jour :

Finances communales : vote des budgets primitifs 2021 (Commune et Service Eau & Assainissement) et vote des taux d'imposition 2021

Club house : choix du maître d'œuvre

Divers

Absent : Néant

Vote des budgets primitifs 2021 (Commune et Service Eau & Assainissement)

Les budgets primitifs présentés par le maire sont approuvés :

Commune :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 475 129,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 633 681,46 €

Service eau & assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 129 468,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 506 753,15 €

Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les modalités de vote des taux de fiscalité directe locale 2021 sont modifiées :

* taux taxe d'habitation (TH) : les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et en 2022. Le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sera le taux de 2019. Ce taux sera figé jusqu'en 2022 inclus. Les communes retrouveront leur pouvoir de taux sur la THRS à compter de 2023.

* Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : Les communes votent leur taux de TFPB sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 TFPB et du taux départemental 2020 TFPB (20,48 % pour le département du Puy-de-Dôme). Ce taux communal de TFPB majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

* Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : Les communes votent leur taux de TFNB dans les conditions habituelles.

Le conseil municipal décide de fixer les taux des taxes pour 2021 comme suit :

Taxe foncière bâti	36,84 % (taux de référence 2021 : 33,49 %)
Taxe foncière non bâti	59,64 % (taux de référence 2021 : 54,22 %)

Club house : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son projet de réaménagement des anciens vestiaires de la salle des fêtes en club house et explique qu'il y a lieu de faire appel à un

maître d'œuvre pour mener à bien ce projet. Le conseil municipal décide de retenir l'offre établie par la SCP ESTIER LECHUGA pour un montant de 6 000,00 € H.T.

A Ceysat, le 12 avril 2021.
Le secrétaire de séance,

Cédric DWOINIKOFF.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cédric Dwoinikoff', written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and overlaps the line.